



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 21 avril 2022

#### DATE DE CONVOCATION

15 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-et-un avril** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent DANCOURT (arrivé à 18h45), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir de M. Vincent DANCOURT jusqu'à 18h45), M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, pouvoir de M. Paul MURANO), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (Pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

21/04/2022/04

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	36
<b>PRÉSENTS :</b>	26
<b>VOTANTS :</b>	34

#### Objet : Création du dispositif « Chantier Jeunes BAFA »

Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) :

FAVORABLE

Avis de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) :

FAVORABLE

Durant les périodes périscolaires et extrascolaires, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise recrute de nombreux contractuels afin de pouvoir accueillir les enfants du territoire au sein des accueils de loisirs, tout en respectant les taux d'encadrement imposés.

Durant les vacances, de plus en plus de recrutements externes sont sollicités, afin de répondre à la hausse des effectifs accueillis.

Le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) impose également le taux d'animateurs.trices diplômé.e.s : il se doit d'être au minimum de 50%. L'autre moitié peut être soit des stagiaires, soit des non diplômés (20% maximum).

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Le Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) est l'un des diplômes d'animation volontaire qui permet d'exercer au sein d'un Accueil Collectif de Mineurs : il permet aux enfants et des jeunes pendant leurs vacances. C'est un diplôme très prisé par les lycéens et les étudiants afin de travailler pendant les vacances et d'avoir une première expérience professionnelle ; cela peut aussi devenir une porte d'entrée vers le métier d'animateur/animatrice.

Cette formation est attrayante par son format. Elle est courte, pratique et accessible dès 17 ans : il s'agit d'effectuer un cursus composé de 3 stages : théorique, pratique et d'approfondissement. Le stage pratique de 14 jours s'effectue au sein d'un Accueil de Loisirs. En fonction de l'organisateur, il est rémunéré, ou non. Pour information, la communauté de communes accueille environ une douzaine de stagiaires BAFA par an, qui ne sont pas rémunérés durant leur stage.

Les deux sessions de formation théorique et d'approfondissement sont dispensées par des organismes spécialisés et coûtent environ 500,00 € (cinq cents euros) chacune.

À la suite du dernier atelier de la Convention Territoriale Globale (CTG) au sein du volet Jeunesse (« Du parcours éducatif à l'insertion professionnelle »), il apparaît que malgré l'intérêt que peut susciter ce Brevet auprès des Jeunes du territoire, le coût de la session théorique et surtout l'avancement des frais, restent un frein pour un certain nombre de jeunes, empêchant certains d'accéder à cette opportunité. C'est notamment ce qu'il se dégage des Espaces Jeunes, de la Mission Locale ou du Point Relais Emploi.

Certaines aides financières gouvernementales existent, mais restent limitées et sont souvent méconnues des jeunes eux-mêmes. De plus, les démarches administratives qu'elles représentent peuvent également être une difficulté supplémentaire pour ces jeunes et/ou leur famille.

Par le biais de la Prestation de Service Jeunes (PS JEUNES), les animateurs.trices Espaces Jeunes se forment à Infos Jeunes, pour justement être en capacité de relayer ce types de dispositifs, notamment lors des animations itinérantes sur le territoire (ADOS MOUV').

En parallèle, cette PS JEUNES encourage les projets permettant aux jeunes eux-mêmes, de devenir acteurs de leur quotidien.

Afin de répondre à ce besoin de formation des jeunes de la Plaine Dijonnaise, il est envisagé de créer un dispositif tremplin appelé « Chantier Jeunes BAFA », afin d'accompagner et de soutenir les jeunes du territoire dans leur insertion professionnelle. Il est ainsi proposé de financer le premier stage BAFA (théorique) à cinq jeunes maximum par an. En contrepartie d'un financement de 500,00 € (cinq cents euros) par session maximum, à l'issue de leur stage pratique non rémunéré, les jeunes concernés s'engageraient à travailler à due concurrence exacte en temps de travail (SMIC Horaire) au sein d'un accueil de loisirs, sans percevoir de rémunération traditionnelle, afin de couvrir les frais de formation avancés par la Collectivité, telle une rémunération dite « non numéraire ».

D'un point de vue pédagogique, il est primordial d'encourager les jeunes à s'investir pour obtenir une aide financière qui couvre totalement les frais du premier stage plutôt que d'attribuer simplement une petite somme sans engagement réel du jeune.

Il s'agit pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une part de s'engager aux côtés des jeunes du territoire en faveur de leur insertion professionnelle et, d'autre part, de répondre à un besoin de recrutement et au manque de personnel à certaines périodes de vacances ; le tout sans aucune dépense supplémentaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création du dispositif « Chantier Jeunes BAFA »,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220421-22\_03\_21\_05-DE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à  
**SLO**

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 avril 2022

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)